

BRAZZAVILLE, VILLE D'ECOLIERS ET D'ETUDIANTS

Joseph TCHIKAYA * et Marc LALLEMANT **

* INRAP

** ORSTOM

Lorsque nous avons initié le programme "Santé et Urbanisation", nous avons réalisé des enquêtes pilotes dans plusieurs quartiers de Brazzaville. C'est en menant ces recherches exploratoires que nous avons été frappés par l'importance que prenait l'école dans la vie des quartiers et le rôle qu'elle était susceptible de jouer dans l'explication des problèmes de santé que nous abordions, en particulier les problèmes de santé maternelle et infantile.

1. SCOLARITE ET SANTE

1.1. Scolarité et grossesse

Le taux de scolarisation à Brazzaville dépasse 95% entre les âges de 6 et 15 ans. Cependant, si nous regardons les statistiques scolaires, un déséquilibre des sexes apparaît dès la classe de seconde (S1) : si on a 1 fille pour 1 garçon en troisième (F10), on ne retrouve qu'une fille pour 5 garçons en terminale (S3). La plupart des jeunes filles ont leur premier enfant avant vingt ans et plus de la moitié ont déjà leur second enfant (P.Duboz, 1977). Mais dans notre étude effectuée au lycée de la Révolution en 1983, un tiers des filles avaient au moins un enfant, pour une moyenne d'âge de 22 ans. Si toutes les filles avaient poursuivi leur scolarité, cette proportion aurait dû être bien supérieure. On assiste donc à une forte déperdition scolaire probablement liée à la grossesse.

Lorsque, malgré tout, la scolarité est poursuivie, la grossesse occasionne un important retard scolaire : les filles ayant un enfant ont en moyenne un an et demi de plus que celles qui n'en ont pas. La grossesse est donc pour les élèves un handicap majeur, et l'avortement leur apparaît souvent comme la seule issue. Selon les élèves interrogées, un tiers des premières grossesses ont été interrompues.

Un dernier aspect doit être souligné : 22% des enfants des jeunes filles scolarisées de notre échantillon étaient déjà en âge scolaire. Du fait de leurs conditions de vie, on peut se demander si ces enfants ne sont pas à haut risque de malnutrition.

1.2. Scolarité et croissance staturo-pondérale

Alors que chez les élèves plus âgés, nous nous trouvions placés devant des problèmes de maternité dont l'ampleur nous étonnait, nous décidions de regarder de plus près la situation nutritionnelle des plus jeunes. Là également les choses devaient s'avérer moins simples que nous ne l'envisagions au départ. Dans une enquête qui portait sur 18 écoles, on observait des disparités importantes dans le niveau de croissance des enfants. A mesure que l'on progressait vers la périphérie de la ville, dans les quartiers les moins favorisés, la fréquence des retards de croissance augmentait de façon significative. Ce retard apparaissait lié aux retards scolaires. Il nous semblait peu probable qu'un lien de cause à effet puisse exister entre nutrition et performances scolaires. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le retard statural et l' "échec" scolaire ont des causes communes ou liées entre elles (mais lesquelles?).

1.3. Niveau scolaire des mères et état nutritionnel des enfants

Une autre enquête portant sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans devait montrer que leur croissance en taille était influencée de façon majeure par le niveau de scolarité de leur mère, alors que la corpulence des enfants, c'est-à-dire leur aspect de maigreur plus ou moins accentué, n'était, elle, pas influencée par cette caractéristique des mères. Là encore, la relation de cause à effet ne peut être établie. Le niveau scolaire des mères n'est là aussi qu'un indicateur, notamment socio-économique.

Les trois situations que nous venons de décrire amènent des questions de base : qu'est-ce que l'école à Brazzaville, quelle est sa fonction réelle et quel rôle joue-t-elle, à quels enjeux se trouve-t-elle liée. Nous ne répondrons pas aujourd'hui à ces questions mais allons essayer de donner une image plus précise de ce qu'est l'école à Brazzaville.

2. LA SCOLARITE A BRAZZAVILLE

2.1. Le cursus scolaire

Le cursus scolaire au Congo comprend dix années d'enseignement obligatoire : l'enseignement fondamental. Il compte six années pédagogiques (F1, pour les enfants âgés de 6 ans, à F6) sanctionnées par un diplôme, le CEPE (Certificat

d'études primaires élémentaires), puis quatre années (F7 à F10) sanctionnées par le BEMG (Brevet d'études moyennes générales). Le cycle secondaire comprend trois années (S1 à S3). L'obtention du baccalauréat conditionne l'entrée à l'université. L'âge théorique d'obtention de ce diplôme est de 18 ans.

2.2. Taux d'inscription scolaire - taux de scolarisation

Lorsqu'on lit dans l'annuaire statistique 1982 de la Banque Mondiale que le Congo, avec un taux d'inscription scolaire de 130% atteint presque un record mondial, on a envie d'approfondir un peu cette donnée. Le taux d'inscription scolaire se définit comme le rapport de l'effectif des enfants scolarisés dans les classes pédagogiques de l'enseignement obligatoire (10 années au Congo, F1 à F10) sur l'effectif de la classe d'âge correspondante (six - seize ans). En 1984, à Brazzaville, ce taux était effectivement supérieur à 100% puisque 87.700 garçons et 107.300 filles fréquentaient le cycle fondamental premier ou second degré, alors que les effectifs respectifs des classes d'âges étaient estimés à 75.240 garçons et 81.750 filles. Les taux d'inscription scolaire étaient alors de 116 % pour les garçons et de 131 % pour les filles.

Mais il ne faut pas confondre taux d'inscription scolaire et taux de scolarisation. Le taux de scolarisation est le rapport de l'effectif des enfants scolarisés dans une classe d'âge donnée sur l'effectif de cette classe. Ce taux est de 95 % de 10 à 14 ans, de 72 % de 15 à 19 ans, et baisse nettement après 20 ans, pour n'être que de 46 % chez les garçons et 38% chez les filles. Il est clair que le taux exceptionnel des inscriptions scolaires (130%) ne peut s'expliquer que par une rétention importante dans le système scolaire fondamental, d'élèves plus âgés que l'âge requis. De ce fait, alors que l'âge moyen théorique dans le fondamental premier degré est de 8 ans et dans le fondamental second degré de 13 ans et demi, il est en réalité de 10 ans et demi et de 17 ans. Ainsi, en F10, c'est à dire à la fin du cycle d'études théoriquement obligatoire, 27 % des garçons et 32 % des filles ont plus de 4 années de retard scolaire. Pourtant, la déperdition d'effectif commence très tôt, dès le niveau F5.

Par ailleurs, parmi les non scolarisés âgés de 10 à 25 ans qui représentent 28 % de la classe d'âge pour les garçons et 30 % pour les filles, 13,1 % des garçons et 20 % des filles déclarent ne jamais avoir été scolarisés. L'effectif de ces non scolarisés augmente brutalement après l'âge de 16 ans, ce qui laisse supposer une contribution importante, dans cette catégorie, des jeunes migrants non scolarisés. La question qui se pose alors est celle d'un "effet Brazzaville". On peut se demander le rôle qu'a pu jouer la scolarisation dans la migration urbaine.

2.3. Scolarisation et migration urbaine

Un tiers des Congolais habitent Brazzaville, le second tiers à Pointe-Noire ou dans un centre urbain secondaire, le dernier tiers dans des villes ou des villages de moins de 5000 habitants. On pense généralement que l'école a été au cours des vingt dernières années l'un des principaux moteurs du processus d'émigration vers les villes qui fait du Congo d'aujourd'hui l'un des pays d'Afrique Noire les plus urbanisés. Les liens entre scolarisation et urbanisation restent à établir avec plus de précision mais ce que l'on peut dire, c'est que l'école fait naître chez les enfants bien d'autres perspectives que le métier d'agriculteur. Il faut également noter que toutes les filières d'enseignement se terminent à Brazzaville ou à Pointe Noire.

2.4. Brazzaville : sa place dans le système scolaire du Congo

Les élèves de Brazzaville (garçons et filles) représentent respectivement 25 % et 27 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement fondamental premier degré au Congo, 28 et 37 % des élèves du fondamental second degré, 59 et 71 % des élèves du secondaire. En 1984, la totalité de l'enseignement supérieur s'effectuait à Brazzaville ou à l'étranger. On ne peut pas conclure que le doublement de la contribution en pourcentage entre fondamental et secondaire soit dû aux migrations scolaires mais un écart net se creuse avec l'ensemble du pays, particulièrement chez les filles.

Les conditions de cette scolarisation ne sont d'ailleurs pas les mêmes : à Brazzaville, le problème qui semble dominer est la pléthore des effectifs avec dans le fondamental premier degré une classe pédagogique pour 79 élèves à Brazzaville (1 salle de classe pour 141 élèves) contre 1 classe pour 42 élèves dans l'ensemble du pays (1 salle pour 71 élèves). Dans le fondamental second degré, le ratio est d'une classe pour 88 élèves à Brazzaville contre une classe pour 68 élèves dans l'ensemble du pays (1 salle de classe pour 164 élèves contre 1 pour 100). Le ratio est le même dans le secondaire général avec 1 classe pédagogique pour 51 élèves. Par contre, le ratio maître/classes pédagogiques est nettement plus favorable à Brazzaville : dans le fondamental premier degré, il est de 1 contre 0,73 pour l'ensemble du pays; dans le fondamental second degré, 1,53 contre 1,36, et dans le secondaire 2.2 contre 2.

Il est clair, surtout pour les premières années de scolarité, que dans les zones rurales, les maîtres doivent faire cours à plusieurs niveaux pédagogiques à la fois. Ces conditions de scolarisation difficiles aboutissent à des taux de redoublement sensiblement identiques selon les sexes à Brazzaville et dans le reste du pays. Ils sont partout très importants, variant entre 30 et 40 % par année pédagogique.

Si la place de Brazzaville dans l'enseignement grandit à mesure que l'on progresse dans les cycles d'enseignement, la question restait posée de savoir si la migration à Brazzaville en cours de scolarité était un phénomène important. Cette migration par et à travers l'école peut être détectée lorsqu'on regarde la part qu'occupe Brazzaville dans le système scolaire.

Nous avons étudié par tranches d'âge de cinq ans, le pourcentage d'arrivée des migrants à Brazzaville au cours des 20 dernières années : 12 % d'entre eux arrivent entre l'âge de 0 et 4 ans, 13 % entre 5 et 9 ans, 12 % entre 10 et 14 ans. Le pourcentage augmente sensiblement, 18,5 % à partir de 15 ans, 19% entre 20 et 24 ans pour retomber à 11 % entre 25 et 30 ans. Le sex-ratio (nombre de garçons sur le nombre de filles) est très bas entre 5 et 14 ans (85 %). Il ne dépasse l'unité qu'à partir de 20 ans, passant de 1,15 entre 20 et 24 ans à 1,27 entre 35 et 40 ans. Il semble ainsi que la migration scolaire précède nettement la migration des jeunes adultes surtout de sexe masculin en quête de travail (nous en avons vu une image indirecte en examinant la structure par âge des non scolarisés chez les moins de 25 ans). La bascule du sex-ratio après 20 ans est également repérable lorsque l'on compare la pyramide des âges de la totalité des résidents de Brazzaville et celle des seuls natifs (résultats provisoires du recensement national 1984-85). On peut penser que cette migration scolaire s'effectue en plusieurs étapes : d'abord vers un centre secondaire, puis vers la capitale.

Nous avons montré la prédominance de Brazzaville dès le fondamental second degré. Mais il semble que des différences existent à l'intérieur même de Brazzaville : ainsi, selon Paul Saada, en 1980, alors que Moungali regroupe 15 % de la population de Brazzaville, 21 % des étudiants du secondaire et 28 % de ceux du supérieur vivent dans ce quartier. A l'inverse, Talangaï où vit 13,4 % de la population totale, n'abrite que 11,2 % des enfants du secondaire et 6 % de ceux du supérieur.

2.5. Les taux de réussite scolaire

Les taux de réussite ne semblent pas justifier l'attraction qu'exerce Brazzaville sur les élèves. En effet en 1984, le pourcentage de reçus au BEMG était de 7,54 à Brazzaville contre 10,83 pour l'ensemble du pays (y compris Brazzaville). Au baccalauréat général, il était de 10,52 % contre 12,03 % pour l'ensemble du pays. D'ailleurs, la renommée de certaines CEGP de centres urbains secondaires se développe et on assiste à une migration vers ces centres pour certaines classes d'examen. De même, certains CEG de Brazzaville attirent également des élèves ne résidant pas à proximité.

2.6. Quantification de l'effort de scolarisation : le nombre d'années-élèves

On peut tenter de quantifier l'effort fourni par l'Etat en calculant le nombre d'années-élèves nécessaires pour le passage d'une classe à l'autre. Le mode de calcul est le suivant : en faisant l'hypothèse d'une stabilité des effectifs, on peut dire par exemple, que le nombre d'années nécessaires pour alphabétiser les enfants est le rapport du nombre d'enfants scolarisés de F1 à F4 sur le nombre d'enfants admis pour la première fois en F5. Le même calcul a été fait pour l'obtention de chaque diplôme. Cependant, pour que ce mode de calcul fournisse une mesure réaliste du taux d'effort, on a considéré que l'obtention du CEPE par exemple constituait, en soi, un acquis et le nombre d'années-élèves correspondant au BEMG est le rapport du nombre d'élèves inscrits en F7, F8, F9 et 70 sur le nombre d'admis au BEMG plus le nombre d'années élève calculé pour le CEPE. Il serait évidemment absurde de prétendre que tout l'effort consenti en scolarisant les élèves de F1 à F10 n'a pour but que l'admission au BEMG, a fortiori au baccalauréat.

En se basant sur ce calcul, on constate une augmentation considérable de l'effort entre F3 et F4, sans doute liée à l'accumulation des élèves à ce niveau, puis un allègement en F5 dû à l'abandon scolaire. On peut dire que pour alphabétiser la plupart des enfants, c'est-à-dire leur donner le niveau F5, il faut en moyenne 7 ans et demi au lieu de 4 ans en théorie. Cet investissement concerne tous les élèves. Pour obtenir qu'un garçon à Brazzaville soit titulaire du CEPE, il faut 23,96 années-élèves et le coût en 1984 serait de 599.096 F.cfa. Pour le BEMG, il faut 72,85 années-élèves et 2.896.000 F.cfa. Pour l'obtention d'un baccalauréat, l'investissement est de 89,45 années-élèves et de 6.150.000 FCFA. Ces chiffres donnent donc à réfléchir, mais ne sont que des modes de calcul permettant d'évaluer le coût réel du système scolaire et il est bon de rappeler que nulle part au monde la totalité des enfants de 6 ans qui entrent à l'école ne finissent 10 ans après avec le BEMG.

2.7. Population scolarisée et population active

Le dernier point à examiner est le rapport entre le taux d'occupation et le taux de scolarisation dans la population théoriquement active, de 15 à 55 ans. Les chiffres exprimés en pour mille selon l'âge le sexe sont les suivants :

Hommes				Femmes			
âges	! élèves	! occupés	! non occ.	! élèves	! occupés	! non occ.	!
10-14	! 945	! 5	! 50	! 940	! 5	! 55	!
15-19	! 721	! 95	! 181	! 720	! 29	! 251	!
20-24	! 461	! 292	! 248	! 378	! 130	! 492	!
25-29	! 181	! 641	! 178	! 96	! 373	! 531	!
30-54	! 9	! 866	! 125	! 7	! 504	! 489	!
total	! 418	! 430	!	! 417	! 226	!	!

Ce tableau se passe de commentaires. Il est toutefois à retenir que près de la moitié de la population partiellement active fréquente l'école.

Tchikaya U Tamsi décrit l'immense espoir qu'a fait naître l'école : "Le père prit le syllabaire entre ses deux mains calleuses et maladroitement et proféra : " C'est ça un livre ? Un jour nous saurons ce qu'il y a dedans". Il rendit le livre ouvert à son fils qui le prit des deux mains paumes ouvertes comme une offrande. Le père se dit : " j'ai fait cela ". Il toucha la terre."

Cet espoir est-il déçu ?

Journées d'Etude sur Brazzaville.

Actes du colloque

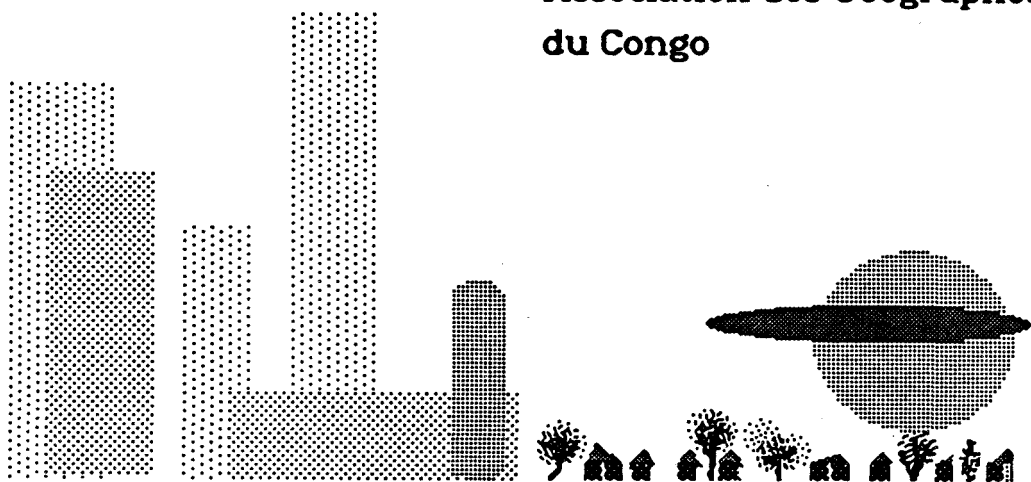
Brazzaville, 25-28 avril 1986.

ORSTOM

Santé Urbanisation

AGECO

**Association des Géographes
du Congo**



**Publié avec le concours de la Mission Française
de Coopération et d'Action Culturelle.**

Brazzaville. R. P. Congo.